

Octroi d'un crédit à la Tchécoslovaquie.

Séance du 3 mai 1947 à 10h00 à la Banque Nationale suisse.

Présidence: M. Hohl.

Présents: MM. Troendle,
Hofer, Widmer, Masnata,
Reinhardt, Jacot,
Keller, Schwegler.

M. Hohl: La Tchécoslovaquie s'intéresserait à un crédit à long terme d'environ 300 millions de francs et déclare que cette opération faciliterait le transfert des indemnités de nationalisation, sans quoi un tel transfert risquerait de créer un précédent à l'égard des autres Etats, comme la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Les représentants des autorités suisses ont répondu provisoirement qu'il est problématique que nous puissions prendre une telle demande en considération. En principe, la Confédération n'accorde pas de crédits, exception faite de ceux qui rentrent dans le cadre des accords commerciaux bien entendu. En revanche, on doit se demander si le moment est favorable pour l'octroi d'un crédit bancaire et à ce sujet il y a lieu de faire remarquer qu'un tel crédit pourrait peut-être être accordé plus facilement lorsque la question des transferts aura été réglée. Nous aussi nous voudrions éviter de créer un précédent, car la Pologne, la Yougoslavie et d'autres pays encore risqueraient de nous demander également un crédit. Au point de vue politique, il serait évidemment assez souhaitable de trouver une solution qui puisse donner satisfaction à la Tchécoslovaquie.

M. Troendle: Du point de vue de la politique commerciale, je dois relever que, dans le cadre du trafic tchéco-suisse, la Tchécoslovaquie dispose d'assez d'argent et qu'en conséquence elle n'a pas besoin d'un crédit. L'accord commercial prévoit un plafond de 10 millions. On peut se demander s'il est suffisant, en regard des sommes beaucoup plus considérables prévues dans le trafic avec la Grande-Bretagne et la France. Mais nous n'avons pas prévu que les échanges de marchandises avec la Tchécoslovaquie prendraient un tel développement. Au point de vue commercial, il faut donc exclure la possibilité d'accorder un crédit à la Tchécoslovaquie.



Il y a une autre question qui se pose à ce sujet, c'est celle d'une combinaison entre l'octroi d'un crédit et le règlement du problème des nationalisations. Mais cette éventualité a aussi été soulevée en Pologne et en Yougoslavie et il se peut que les Russes, eux aussi, avancent une fois ou l'autre un pareil argument. Ce point n'est donc pas sans danger.

En ce qui concerne les banques, il faut relever que nos relations avec la Tchécoslovaquie se sont développées d'une façon très satisfaisante et que la Tchécoslovaquie constitue un bon marché pour un crédit bancaire. Les banques auraient peut-être un avantage à accepter l'octroi d'un crédit si, d'autre part, la Tchécoslovaquie fournit des prestations suffisantes en matière de nationalisation. Si les banques voient la possibilité d'octroyer un crédit, le Département de l'Economie publique ne fera pas d'opposition.

En résumé, en ce qui concerne la Confédération pas de crédit de l'Etat, ni de garantie, mais uniquement la garantie contre les risques d'exportation dans le cadre des dispositions légales.

M. Jacot: L'octroi d'un crédit à la Tchécoslovaquie constituerait un précédent pour nos relations avec d'autres Etats, par exemple la France, qui est à l'affût de devises. Ce serait aussi un précédent dans notre politique tendant à obtenir des indemnités de nationalisation, car les Etats étrangers prendraient l'habitude d'indemniser la Suisse par le moyen des crédits accordés par la Confédération elle-même. En revanche, il est possible d'examiner la question d'un crédit bancaire, mais il y a lieu de faire remarquer que nous n'avons pas d'intérêt à accorder un crédit pour favoriser la concurrence étrangère, tout en diminuant l'attrait que le marché suisse présente pour les exportateurs tchécoslovaques.

M. Keller: Le problème que l'on discute ne concerne pas directement la Banque Nationale suisse, mais les représentants des autorités tchécoslovaques se sont également présentés à la Banque Nationale. Je tiens donc à rapporter ici l'impression que m'a laissée cette prise de contact avec les délégués tchèques: la Tchécoslovaquie envisage de réaliser un autre projet avec les banques suisses (Mobilisation schwindender und rollender Werte). Aussi le projet d'un crédit de 250 à 300 millions de francs n'entre pas en ligne de compte pour les banques. D'ailleurs, les Tchèques se rendent compte eux-mêmes que l'octroi d'un crédit de cette importance n'est sans doute pas réalisable. Au nombre des arguments qu'ils ont avancés, il y a le fait que la Tchécoslovaquie aimerait développer ses usines métallurgiques. ~~C'est pourquoi elle aurait besoin de 25 millions.~~ En contre-partie d'un crédit suisse, notre pays pourrait avoir la préférence pour les livraisons de ces usines.

J'insiste sur le fait que je ne m'oppose nullement aux autres opinions exprimées ici, mais je tenais à rapporter les déclarations tchèques à titre de renseignement.

M. Reinhardt: M. Nobs, Conseiller fédéral, a déjà rejeté en principe l'an dernier la possibilité d'accorder un crédit à la Tchécoslovaquie. Lorsque M. Cakrt est revenu me voir en avril dernier, je n'ai pas manqué de lui faire part de mes hésitations; en particulier la situation politique donne à réfléchir. Nous possédons aux Etats-Unis des dollars qui ne nous gênent pas. Il pourrait être dangereux de les transférer dans un Etat comme la Tchécoslovaquie. La Confédération n'est pas un banquier. M. Cakrt a été envoyé officiellement comme délégué à la conférence internationale du commerce, afin d'éviter les conséquences que pourrait avoir l'échec de sa mission auprès des autorités suisses. Il séjourne actuellement à Lugano et reviendra nous voir autour du 15 mai. Il faudra à ce moment-là lui donner une réponse définitive. La décision prise par M. Nobs l'an dernier vaut encore aujourd'hui. Nous ne pouvons accorder un crédit qui est lié à certains risques.

M. Keller: Je regrette que la réponse de M. Reinhardt n'ait pas produit une impression nettement négative sur M. Cakrt. Au point de vue de la politique commerciale, il faut souligner que la Tchécoslovaquie est un de nos principaux partenaires et que l'industrie suisse dépend largement de ce marché pour son approvisionnement en certaines matières premières, par exemple les métaux.

M. Hohl: Nous sommes sur le point d'accorder au Danemark un crédit en dollars, ce qui nous permettra d'accroître nos importations de beurre. La Tchécoslovaquie, elle, serait en mesure de nous livrer le fer dont nous avons besoin. Il y a donc une certaine similitude entre les deux opérations.

M. Troendle: Oui, mais le crédit accordé au Danemark est un crédit à court terme. La Tchécoslovaquie demande un crédit à long terme. Pendant 12 ans nous devrions acheter du fer tchécoslovaque. Nous ne pouvons nous engager pour si longtemps, mais au maximum pour deux ans. Tous nos arrangements actuels sont faits au plus tard jusqu'à la fin de 1949. D'ailleurs, avec le crédit que nous lui accorderions, la Tchécoslovaquie pourrait se procurer des produits ailleurs qu'en Suisse.

Il faut souligner d'une façon générale que nous sommes en train de revenir peu à peu aux échanges traditionnels. La situation se normalise. Pour beaucoup de produits, le délai de livraison est maintenant de zéro à 12 mois. L'industrie chimique, par exemple, est très occupée, mais elle est quand même en mesure de livrer. Nous ne pouvons donc pas nous engager pour un temps très long. En outre, il ne faut pas oublier que le problème russe risque de se poser à plus ou moins brève échéance. Or, quand nous nous trouverons en présence d'une délégation russe, il faut s'attendre à ce que celle-ci présente des revendications en multipliant par 10 ou par 20 ce que nous aurons donné à d'autres Gouvernements, par exemple à celui de la Tchécoslovaquie.

- 4 -

M. Keller: Un crédit touche toujours au Commerce extérieur, car il ne peut être remboursé que par des livraisons de marchandises ou d'or. La Banque Nationale suisse n'a pas à encourager, ni à décourager une telle opération, mais elle voudrait plutôt mettre en garde les autorités fédérales. Il faut encore réfléchir à cette question et donner au délégué tchèque une réponse claire.

M. Reinhardt: Comment faut-il motiver cette réponse ? D'autre part, j'aimerais poser une question au sujet du Danemark. Les banques sont prêtes à conclure, mais il manque trois millions de dollars et M. Schaffner, Délégué aux accords commerciaux, trouve qu'il serait normal que la Confédération les fournisse.

M. Troendle: L'octroi d'un crédit en dollars par la Confédération donne lieu à de sérieuses objections, car il créerait un dangereux précédent. Par exemple, les Roumains, eux aussi, voudraient obtenir un crédit en dollars avec la garantie du Gouvernement américain. Ce projet est tout ce qu'il y a de plus nébuleux. Mais il montre bien l'attrait que les dollars exercent dans le monde. Si la Confédération accorde un crédit, elle renonce à son rôle de "helfendes Organ" pour devenir "mitwirkendes Organ". Or, la Confédération n'est intervenue en cette dernière qualité que pour protéger l'indépendance économique de la Suisse, pour assurer notre approvisionnement ou pour procurer du travail à la classe ouvrière. Nous ne devons pas dépasser ces limites qui ont été respectées jusqu'à présent, sinon nous nous aventurons sur un terrain nouveau. Nous pourrions faire remarquer aux Tchèques que nous n'avons pas autant de dollars qu'ils le pensent. Les banques, elles, peuvent bien en donner, mais nous pas. On peut d'ailleurs les rendre attentifs à la statistique du commerce extérieur.

M. Keller: Je suis étonné de l'évolution relevée par M. Reinhardt en ce qui concerne l'affaire danoise. Une participation de la Confédération n'entre pas en ligne de compte. Nous avons dit 50 % en dollars d'exportation et 50 % en dollars financiers. Pourquoi négocie-t-on avec M. Schaffner et pas avec la Banque Nationale suisse ?

M. Hohl: Je constate qu'en conclusion un crédit de la Confédération n'entre pas en ligne de compte en faveur de la Tchécoslovaquie, mais que le Département des Finances examinera encore dans quelle mesure un crédit bancaire pourrait être consenti avec la garantie fédérale.

M. Troendle: Au nom du Département de l'Economie publique, je dois faire toute réserve à ce sujet, car cette question touche à la politique commerciale.

M. Asmatsu

Berne, le 5 mai 1947.